



Interdepartmental Committee on External Relations Comité interministériel sur les relations extérieures

BULLETIN SUR LA CONSOLIDATION N° 1

Qui est chargé d'appliquer la consolidation?

Le Comité de gestion du personnel (CGP) a été reconstitué comme principal service de coordination de la consolidation. En tant que sous-comité du CIRE, il fait rapport au Comité des sous-ministres et aux représentants du CIRE. Il est convoqué par le président du Comité des sous-ministres du CIRE; les ministères et organismes y sont représentés par des fonctionnaires ayant le rang de directeur général.

Qui compose le CGP?

On y retrouve les membres du CIRE (c.-à-d. Affaires extérieures, I&C, CEIC et ACDI, CPM, CT, MDN et GRC). La CFP a été invitée à participer, comme d'ailleurs tous les autres ministères ayant des intérêts à l'étranger.

Quelle est la structure du CGP?

Le CGP agira par l'entremise de trois groupes de travail interministériels:

1. Groupe de travail de la restructuration. S'occupera de la question complexe des niveaux FS. Son mandat englobera la restructuration du groupe FS en un plus grand nombre de paliers, sensiblement identiques à ceux appliqués pour le service au pays. Aux niveaux supérieurs, le groupe FS sera directement lié à la catégorie de la haute direction prévue pour l'ensemble de la fonction publique.
2. Groupe de travail de la consolidation. S'occupera de tous les éléments du transfert de postes et d'employés aux Affaires extérieures, des mécanismes de détachement de personnes à des postes des Affaires extérieures, ainsi que du recrutement, de la formation, de l'affectation et de la promotion des agents du Service extérieur.
3. Groupe de travail de l'infrastructure administrative. S'occupera du soutien des opérations à l'étranger (par exemple, prestations, indemnités, logement, logistique, etc.) ainsi que du transfert de ressources aux Affaires extérieures pour fournir le soutien administratif nécessaire au Service extérieur consolidé.